

Rouen, le 12 septembre 2017

Le Recteur,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé,

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale en charge du 1^{ier} degré,

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques et privées,

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{ier} et du 2^d degré,

s/c de Madame et Monsieur les Inspecteurs d'Académie – Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime et de l'Eure

OBJET : lettre de rentrée 2017 de la mission « Education au développement durable »

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Dossier suivi par

Patrice Favier

IA-IPR de SVT

Mission « Education au
Développement Durable »

Mél :

patrice.favier@ac-rouen.fr

Erwann Le Maguer, Stéphanie

L'école se doit de donner du sens aux apprentissages et de permettre aux jeunes de se positionner par rapport aux grands enjeux sociétaux de notre temps. L'EDD (Education au Développement Durable) est reconnue comme un levier pour faciliter l'élaboration de projets au sein d'une classe, une école, un établissement, éventuellement avec un ou des partenaire(s) extérieur(s) ; projets pilotés par un ou des enseignants et autres personnels de l'Education Nationale, en s'affranchissant des barrières disciplinaires qu'on s'impose parfois.

L'EDD étant par essence même transdisciplinaire, elle est un objet de travail avec les élèves particulièrement recommandé pour leur faire comprendre la complexité du monde dans lequel ils évoluent. Dans le cadre d'une progressivité des apprentissages et de l'acquisition de compétences, la complexité sera évidemment abordée de façon sans cesse plus poussée, que ce soit au niveau des échelles d'espace, de temps, d'implications économiques ou de santé, etc...

L'actualité du développement durable en académie peut être suivie dans une rubrique dédiée sur [le site Internet de l'académie](http://le.site.Internet.de.l'academie) et au travers d'un site Internet académique entièrement dédié au Développement Durable (premier et second degrés) : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/> Ces deux mines d'information sont actualisées régulièrement et elles vivent, entre autres, grâce aux nouvelles, aux données, aux articles que vous faites parvenir. Je remercie tous ceux qui ont déjà été contributeurs. N'hésitez pas à contacter monsieur Le Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr) pour soumettre vos propositions de publications.

L'onglet projets EDD" du [site Internet EDD](http://le.site.Internet.EDD) donne des exemples de ce qui peut être construit avec les élèves sur des thématiques comme la biodiversité, l'alimentation, le changement climatique, l'écocitoyenneté, les déchets et le recyclage, etc.

Dans le premier degré, une politique et une impulsion d'échelle départementale existent également. En Seine Maritime, les services départementaux de l'éducation nationale proposent [un site Internet](#) dédié au développement durable, aux sciences et à la technologie.

Dans l'Eure, Monsieur Patrice Langlais, Inspecteur de l'Education Nationale, est en charge de la mission Sciences et Education au Développement Durable (patrice.langlais@ac-rouen.fr). Le groupe départemental fait vivre un site Internet : <http://sciences27.spip.ac-rouen.fr/> et, en partenariat avec le CANOPE 27, il édite une lettre d'information régulière sur l'actualité scientifique, les projets développés dans le département et dans l'académie, les ressources pédagogiques et la valorisation des travaux des classes. Lien vers l'infolettre n°5, de juin 2017 : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article503>

Plan académique de formation (PAF) pour le second degré en EDD :

L'offre est consultable sur <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article178#178>

Les formations en candidature individuelle (notées CI) peuvent faire l'objet d'une inscription jusqu'au 6 octobre. De plus, des formations à public désigné (notées PD) pourront également faire l'objet d'une inscription en cours d'année scolaire. De même il reste possible, pour les chefs d'établissement, de faire la demande d'un **stage sur site**.

L'EDD dans le contexte de la rentrée 2017 :

[La circulaire ministérielle de rentrée](#) 2017 publiée au B.O. n°10 du 9 mars 2017 nous incite à travailler l'EDD. Tantôt dans un paragraphe explicitement dédié, à l'intérieur de la partie 2 (page 7 en format PDF). Tantôt de manière plus implicite, tant les entrées de l'EDD sont multiples : par exemple quand il est question du parcours éducatif de santé, du parcours citoyen, de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité filles – garçons, du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement, d'ouverture sur le monde de l'entreprise...

En lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de [nouveaux programmes de l'école primaire et du collège](#) sont à mettre en œuvre dans des cycles refondus. L'expression "développement durable" y apparaît explicitement mentionnée avec un nombre d'occurrences probablement plus faible que dans les programmes précédents. L'Inspection Générale a insisté sur le fait qu'il ne fallait surtout pas y voir un affaiblissement de cet axe de travail auprès de nos élèves. Au contraire, les injonctions explicites seraient moins nombreuses car on mise maintenant sur le fait que cette nécessité est bien intégrée dans les réflexes professionnels des enseignants. Et, si on ne s'attache pas seulement aux mots "développement durable" mais au concept et aux thématiques sous-tendues, il est visible que le développement durable est encore, et plus que jamais, très présent dans les programmes scolaires. **Très présent aussi dans le texte du socle commun** (domaines 4 et 5 en particulier).

La réforme du collège a récemment été assouplie. Les huit [thématiques d'EPI \(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires\)](#) au collège, imposées en 2016, ne sont plus restrictives et toute liberté existe dans les collèges pour travailler autour de toute thématique localement jugée pertinente. Toutefois, pour les établissements qui travailleront en EPI dans la thématique intitulée « **Transition écologique et développement durable** », il conviendra d'être vigilant. Il reviendra aux équipes, pilotées par le chef d'établissement, de se saisir de cette opportunité sans tomber dans le piège d'une éducation au développement durable réduite à ce seul enseignement alors qu'on attend que l'EDD soit la plus transversale possible, irrigue au maximum les enseignements disciplinaires et actions éducatives, sur l'ensemble du parcours de l'élève, pour qu'elle ne soit pas délivrée "hors-sol", et revête un maximum de sens.

Sur l'ensemble de leur scolarité (obligatoire mais aussi dans les lycées), les élèves doivent bénéficier d'expériences et enseignements transversaux délivrés au travers de **quatre parcours éducatifs** :

- Le parcours citoyen
- Le PEAC = Parcours d'Education r

électronique professionnelle et un mot de passe qu'on se choisit. Les entrées sont fléchées par disciplines et il conviendra à chacun, en fonction de son projet EDD, de sélectionner les supports pertinents ; à titre d'exemple : [une fiche d'activité à propos de l'intérêt du compostage](#).

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique :

La France a accueilli **la 21ème conférence des parties (COP 21)** sur le Climat, à Paris (Le Bourget), du 30 novembre au 11 décembre 2015. Un onglet « COP 21 » a spécifiquement été mis en place dans le site Internet EDD et il est encore actif : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article333> (articles de fond, documents à télécharger, liens vers des ressources extérieures).

Il convient de **poursuivre sur la dynamique** qui a été lancée puisque le changement climatique constitue un défi majeur qui se présente à l'humanité pour les décennies à venir. La **COP 22** s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Le site Internet dédié fait un point sur le désengagement américain des accords de Paris. La **COP 23** va avoir lieu à Bonn ; ici aussi, le site Internet assure un **suivi des accords de Paris** que les dirigeants internationaux déclarent irréversibles.

Du 9 au 14 octobre 2017, en parallèle de la fête de la science, aura lieu une nouvelle **semaine du climat** pendant laquelle le ministère de l'Education Nationale souhaite nous voir tous mobilisés. Les problématiques climatiques doivent donc rester un axe fort à travailler en EDD.

<http://www.education.gouv.fr/cid93588/la-semaine-du-climat.html>

<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagnes/sedd2017/presentation-semaine-europeenne-du-developpement-durable>

Vous pouvez partager vos projets relatifs aux problématiques climatiques (même modestes ou non encore aboutis) en envoyant directement un e-mail à Erwann Le Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr). Chaque projet pourra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site EDD de l'académie (<http://edd.spip.ac-rouen.fr/>) et/ou sur le site académique www.ac-rouen.fr.

Les classes d'eau, en partenariat avec l'agence de l'eau :

Le partenariat entre l'académie de Rouen et l'agence de l'eau Seine Normandie, mis en place en 1987, se poursuivra au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour favoriser (financements à la clé) la réalisation de "**Classes d'eau**" dans les écoles, les collèges et les lycées de l'Académie.

La date limite des inscriptions est le 3 novembre 2017.

Concours EDD international, national, régional, académiques :

Jusqu'au 15 décembre 2017, il est possible, pour les 15-20 ans, de s'inscrire au plus prestigieux prix international dans le domaine de l'eau, le [Stockholm junior water prize](#). Les projets peuvent être déposés jusqu'en avril 2018.

Les écoles primaires, collèges et lycées qui s'engagent dans un projet en lien avec le climat ou la météorologie peuvent s'inscrire, jusqu'au 31 mai 2018, pour [le Prix Perrin de Brichambaut](#), organisé par l'association « météo et climat » avec le soutien de Météo France. L'édition 2015 de ce concours avait été remportée par [un projet](#) conduit dans notre académie en inter-degré (CM2 / terminale S).

Un concours [Walk the \(global\) walk](#) est organisé par la Région Normandie et le 2IDHP (Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix). Il s'agira, pour des lycéens, de travailler un projet en relation avec les ODD = Objectifs du Développement Durable tels qu'ils ont été définis par l'ONU. Inscriptions jusqu'au 22 septembre 2017 (jusqu'à 45 classes pourront être accompagnées par le 2IDHP).

Cette année encore, les deux concours EDD spécifiques à l'académie de Rouen devraient être renouvelés. Il s'agit du [Défi 7E](#), en classe de seconde et en partenariat avec l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), et du [Clic-Durable](#), proposé aux écoles, collèges, lycées. Vous recevrez ultérieurement, par voie hiérarchique, toutes les informations utiles (thèmes, modalités de participation, dates, etc).

Le dispositif des EdDD (Ecoles et Etablissements du Développement Durable) :

Ce dispositif est présenté en détails dans plusieurs rubriques groupées sous [un onglet « Ecoles et établissement du Développement Durable »](#) du site Internet EDD de l'académie.

- Ce dispositif regroupant **15 partenaires** met en synergie les politiques et capacités de l'académie de Rouen, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt), la Région Normandie, les conseils départementaux de l'Eure et de la Seine Maritime, la métropole Rouen – Normandie, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), les associations

AREN (Agence Régionale de l'Environnement en Normandie) et CARDERE (Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement), le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, les villes de Rouen, Canteleu et Grand-Couronne.

- **Un comité de pilotage des EdDD** coordonne ce réseau fort de plus de 300 écoles et établissements à la date d'aujourd'hui. Il est à l'origine d'une [charte décrivant des valeurs communes](#) que l'on souhaite voir promues dans les écoles et établissements qui entrent dans le dispositif. Le comité évalue la politique "Développement Durable" mise en œuvre dans le cadre du projet d'école ou d'établissement des unités éducatives qui peuvent, éventuellement, prétendre à un label.
- Dans chaque école ou établissement du développement durable, **un CDD (Correspondant du Développement Durable)** assiste la Direction pour piloter la politique "développement durable". Le comité de pilotage des EdDD forme et accompagne les CDD. Si votre école ou établissement est EdDD et que le CDD a changé, merci de prévenir par e-mail Erwann Le Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr), en indiquant les noms, les fonctions et les adresses électroniques respectives de l'ancien et du nouveau CDD, de façon à ce que la liste de diffusion puisse être actualisée.
- **Chaque année, un séminaire est organisé**, grand moment de rencontre, formation, échanges de pratiques,